



L'ORÉGON.

— 310 —

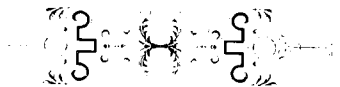
(Extrait de *la Revue Nouvelle.*)

— 310 —

L'ORÉGON

PAR

M. D. DE MOFRAS.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR DEON FRÈRES,
50, RUE DE VAUGERARD

1846

L'ORÉGON.

La question relative à l'immense contrée nommée territoire de l'Orégon, qui se trouve comprise entre les Montagnes-Rocheuses et l'Océan-Pacifique, est devenue l'une des plus graves complications de la politique actuelle, puisqu'en mettant l'Angleterre et les États-Unis en présence avec des prétentions et des exigences au premier abord inconciliables, elle semble repousser toute transaction pacifique. A la vérité, les difficultés qui se sont successivement produites entre ces deux pays par l'affaire de *la Créole* et par celle de *Mac-Leod* ont reçu une solution amiable, et, dans le règlement des frontières entre le Maine et le Canada, les Anglais ont été contraints de céder à l'attitude menaçante de leur ancienne colonie. Mais il s'agit aujourd'hui, comme le prouve suffisamment d'ailleurs la teneur du dernier message du président Polk, d'un point bien autrement essentiel à résoudre et d'un intérêt bien plus énergiquement disputé.

La côte occidentale de l'Amérique, depuis le cap Horn jusqu'au

détroit de Behring, est appelée à jouir bientôt d'un grand développement. Les travaux exécutoires au lac de Nicaragua, la coupure de l'isthme de Panama reconnue facile, les nouveaux établissements européens dans la mer du Sud, l'accroissement de la pêche de la baleine, l'intérêt qui s'attache aux groupes des Marquises, de Taïti et des îles Sandwich, l'ouverture du commerce de la Chine, qui facilitera sans doute l'accès du Japon, le flot toujours croissant de la population des États-Unis et de l'Amérique anglaise qui se porte vers l'Ouest, tout indique qu'avant peu d'années la partie de l'Amérique située au nord de l'Équateur et baignée par la Mer Pacifique (c'est-à-dire les provinces occidentales du Mexique et les Californies, presque désertes de nos jours), se peupleront d'habitants nombreux. On conçoit aisément dès lors de quel prix doit être, soit pour les États-Unis, soit pour l'Angleterre, la possession de l'Orégon, puisqu'il se trouve contigu d'une part à la Louisiane, et de l'autre au Canada. Toutefois, avant d'entrer dans l'appréciation des faits qui s'y rapportent, nous croyons utile à l'intelligence même des aperçus qui vont suivre, de jeter un rapide coup d'œil sur la géographie de ce territoire, ainsi que sur l'histoire des explorations qui en ont amené la découverte.

L'Orégon, situé dans la partie nord-ouest de l'Amérique, est borné au nord par les possessions de la Compagnie de la baie d'Hudson et l'Amérique russe, au sud par la Nouvelle-Californie, à l'est par l'immense cordillère des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest par la Mer Pacifique. Il en résulte que ce vaste pays présente une étendue de côtes de près de trois cents lieues, sur une profondeur qui varie de cent cinquante à deux cents. L'Orégon, dont les délimitations géographiques semblent avoir été indiquées par la nature, peut se diviser en deux parties presque égales : l'une s'étendant depuis la Californie jusqu'à l'entrée méridionale du détroit de Juan-de-Fuca, l'autre partant de ce point et se prolongeant jusqu'à l'Amérique russe.

Du couchant au levant, ce pays présente trois grandes vallées parallèles, séparées par des chaînes de montagnes et ayant chacune un sol et un climat distincts. Large de vingt-cinq à quarante

lieues, la première, qui commence au bord de la mer, a, pendant l'été, des chaleurs excessives qui ne sont égalées que par l'extrême fraîcheur des nuits. Les pluies d'hiver, en y favorisant la végétation, produisent des amas de détritits qui se transforment en épaisses couches de terre végétale, et lui donnent une fertilité que ne possède pas l'intérieur des terres. La partie toujours navigable du Rio-Colombia coule dans cette grande vallée, semblable aux plus belles plaines de la Californie, et dont les collines sont couvertes de superbes forêts.

La seconde vallée, qui prend naissance aux cascades du Rio-Colombia, est comprise entre la première chaîne et les Montagnes-Bleues d'origine volcanique. Bien que le pays soit boisé, son sol est moins propre à la culture et n'offre pas la même fécondité.

Entre les Montagnes-Bleues et les versants occidentaux des Montagnes-Rocheuses s'étend la troisième vallée, remarquable par son extrême sécheresse et par la différence de température entre les jours et les nuits. Une admirable pureté dans l'atmosphère, de légères pluies qui n'arrivent jamais qu'au printemps, un hiver si peu rigoureux que les chevaux, malgré la neige, trouvent toujours de l'herbe dans les gorges traversées par les rivières, de vastes plaines sablonneuses, privées d'eau, d'un aspect aride et désolé, tels sont les principaux caractères de cette partie de la contrée.

Les trois chaînes qui forment ces vallées sont les Montagnes-Rocheuses, les Montagnes-Bleues et la chaîne qui court parallèlement à la mer, et qui comprend ces grands pics couronnés de neige qu'on aperçoit au large à des distances de trente et quarante lieues. A cette dernière Cordillère appartient le mont Saint-Élias, qui atteint près de six mille mètres. Au sud, dans cette même chaîne, dont la Sierra-Nevada de Californie n'est que la continuation, les monts Olympe, Sainte-Hélène, Van-Couver et Mac-Loughlin se distinguent également par leur élévation : leurs cimes, placées au-dessus de la région des neiges éternelles, se développent le long de la côte, et offrent aux navigateurs une série de points brillants pareils à d'immenses pains de sucre.

Les Montagnes-Bleues présentent, au nord, des formations primaires et de très-beaux marbres de diverses couleurs ; au midi, leur composition est plus particulièrement volcanique ; leurs flancs sont couverts de laves et de pierres poncees, et leurs pics déchirés conservent les traces de plusieurs cratères éteints.

Quant aux Montagnes-Rocheuses, elles composent la partie nord de cette immense chaîne vertébrale qui, s'étendant au midi sous le nom de Sierra-Madre et des Andes, divise l'Amérique dans toute sa largeur depuis la Mer Polaire jusqu'au cap Horn. Ces montagnes partagent les eaux au nord de l'équateur, et c'est dans leurs flancs que prennent naissance les fleuves qui vont se jeter à l'est dans le grand Océan, à l'ouest dans la Mer Pacifique ; leur région culminante n'est pas moins élevée que la grande Cordillère du Chimborazo. Il existe, dans leur masse, des dépressions extraordinaires qui rendent leur passage non-seulement facile à l'homme, mais aux chevaux et aux voitures mêmes. Dans les cols qui s'y rencontrent, et le long des rivières qui les traversent, on découvre de belles forêts et de beaux pâturages.

Le Rio-Colombia ou Orégon est le fleuve le plus important de ce territoire, auquel il a imposé son nom. Il est complètement impossible de déterminer l'étymologie du mot Orégon, qui n'a aucune racine européennes et que l'on ne retrouve dans aucune langue indienne ; les tribus des Têtes Plates qui habitent ses rives l'appellent Yakaïtl-Ouïmakl (la Grande-Rivière).

Quant à la dénomination de Rio-Colombia, elle lui fut donnée par le capitaine américain Gray, commandant le navire *la Colombia*, qui y entra en 1792. Les Espagnols, qu'il est juste de considérer comme les véritables découvreurs par mer de ce fleuve, le désignèrent, en 1775, sous le nom de Rio de San-Roque, et par terre, dès les premières années du XVIII^e siècle, à l'époque où le marquis de Beauharnais était gouverneur de la Nouvelle-France, les Canadiens avaient une connaissance parfaite de ce fleuve, surnommé par eux la Grande-Rivière de l'ouest.

L'Orégon prend sa source dans les Montagnes-Rocheuses par deux grandes branches, et, après un cours de trois cents lieues

environ, il se jette dans la mer Pacifique, entre la pointe Adams et le cap Désappointement. Il reçoit plusieurs petites rivières, notamment le Kaoulis et le Ouallamet. C'est sur leurs bords que s'élèvent les établissements des Français-Canadiens, des Anglais et des Américains répandus sur des terrains d'une admirable fertilité.

Des navires de 400 tonneaux peuvent remonter le Rio-Colombia jusqu'à 40 lieues de son embouchure. Sa largeur varie de six à huit cents mètres, et ses rives, dans presque toute l'étendue de son cours, sont ornées de pins gigantesques; mais les difficultés, trop souvent insurmontables, qui se rencontrent à l'entrée du fleuve et les désastres fréquents auxquels elles donnent lieu, ne permettront jamais à la navigation d'y acquérir un développement considérable.

Qu'on se figure, en effet, une ligne immense de brisants de huit à neuf milles d'étendue, dessinant devant la bouche du fleuve une espèce de croissant. Au moment où descend la marée, et surtout à l'époque de la fonte des neiges, le courant de la rivière, qui acquiert une rapidité de plus de deux lieues à l'heure, entraîne avec lui des débris de terrains inondés, des arbres énormes et des pans de bois tout entiers. Lorsque les vents de la mer poussent les eaux vers l'embouchure, leur choc enfante d'énormes montagnes de vagues hautes de plus de soixante pieds, et pour qui se trouve à l'ancre dans l'intérieur du fleuve qu'entoure une luxuriante végétation, c'est un effrayant et poétique tableau que celui de la barre avec le bruit de ses flots qu'on entend de plusieurs lieues; les lames qui voilent, en déferlant, l'horizon de la mer, et des bandes de cormorans et d'albâtres planant au-dessus de leurs crêtes écumeuses.

Cette barre est composée de sables mouvants, et son canal change presque tous les ans. Aussi la Compagnie d'Hudson, malgré l'habileté de ses marins, a-t-elle perdu plusieurs navires à ce désastreux passage. Le *William* entre autres, ayant trente personnes à bord, y périt corps et biens en 1828, et, pendant l'été de 1841, la grande corvette américaine le *Peacock* y fit naufrage; mais on n'eut heureusement à regretter que la perte du bâtiment.

En janvier 1842, nous avons passé nous-même dix-neuf mortels jours au milieu d'orages et de tempêtes furieuses, ne pouvant, à cause des courants, remonter le fleuve, ni en sortir à cause de la violence des vents, nous tenant à un mille du rivage, prêts à mettre à la voile à la première éclaircie, et aimant mieux courir la chance de traverser le canal que d'aller faire côte sur les rochers. Ce qui rend ce fleuve un légitime objet d'effroi pour les navigateurs, c'est la nécessité, en cas de mauvais temps, de faire plus de deux cents lieues au nord et au sud afin de trouver un abri que leur offrent uniquement le port de San-Francisco en Californie, la baie de Puget au fond du détroit de Juan-de-Fuca, et les nombreux archipels qui avoisinent la côte en allant vers le nord. Ni la Manche, ni le détroit de Gibraltar, ni le golfe du Mexique ne présentent des courants aussi rapides, des tourmentes aussi fortes, des changements de vent aussi brusques et une barre aussi étendue que la terrible entrée du Rio-Colombia. C'est pourquoi les bateaux à vapeur seuls pourraient la franchir avec sécurité, et encore ne serait-elle praticable que pendant quelques mois de la belle saison.

En été, de nombreuses flottilles Indiennes, venues de trois ou quatre cents lieues, s'y rendent pour faire des échanges et s'y livrer à la pêche du saumon, dont ce fleuve et ses affluents fourmillent. Les canots dans lesquels les naturels entreprennent ces lointains voyages sont de simples troncs de pins creusés par le feu, ayant à peine deux pieds de profondeur sur quatre de large et vingt-cinq ou trente de longueur. Construits d'ailleurs avec beaucoup de soin, ils sont incrustés de coquillages de différentes couleurs et peints à l'intérieur et à l'extérieur de larges bandes rouges et bleues. Leur proue est surmontée d'une tête d'animal symbolique en vénération parmi les sauvages et représentant d'ordinaire un castor, un aigle ou un loup de prairie. Les Indiens emmènent avec eux leur famille dans ces hasardeuses navigations. Accroupis au fond du canot, les femmes et les enfants manient la pagaie avec une adresse extrême, et il est vraiment inouï de voir ces frêles embarcations parcourir de si prodigieuses distances, et

réussir à passer la barre par de gros temps, durant lesquels les chaloupes européennes périraient presque inévitablement.

Une fois entrés dans le fleuve, les bâtiments le remontent pendant cinq lieues, et viennent prendre leur mouillage à quelques toises de la rive gauche, près d'un mât de pavillon sur lequel flottent les couleurs britanniques.

Une chétive baraque en planches, avec un hangar et un petit champ de pommes de terre situé au bord du rivage constituent ce que les Anglais nomment pompeusement le fort George, et les Américains la ville d'Astoria! Cette demeure isolée, bâtie sur un petit plateau de prairie, est habitée par un seul homme, M. Burney, agent de la Compagnie d'Hudson, qui y réside avec sa famille, et l'on montre de ce point la place où s'élevait autrefois le fort d'Astoria, dont tout vestige a disparu. A peu de distance, l'on aperçoit des forêts de pins monstrueux. Nous en avons mesuré un, couché par terre, et qui n'avait pas moins de quatre-vingt-deux mètres de longueur, treize ou quatorze mètres de circonférence près de sa base, et trois à quatre pieds de diamètre près de son extrémité. Ces arbres, qui sont assurément les plus hauts du monde, atteignent toujours trois cents pieds, et garnissent presque toute la côte de ce magnifique territoire.

La recherche du passage du nord-ouest, c'est-à-dire la communication par le nord entre les deux grands Océans, qui avait appelé l'attention des voyageurs depuis la découverte de l'Amérique, était encore, à la fin du dix-huitième siècle, un sujet d'étude pour les marins espagnols. Ceux d'entre eux qui naviguaient à cette époque au nord de la Californie soupçonnaient l'existence d'un passage conduisant de la mer du Sud à l'Océan Atlantique, qu'un pilote, Juan de Fuca, avait, dit-on, découvert en 1592, vers le 47° parallèle. Voulant éclaircir ces doutes, le capitaine Martinez, qui commandait en 1789 l'établissement espagnol de Noutka, fit faire dans ce but plusieurs expéditions; elles servirent à prouver que le prétendu passage trouvé par Fuca n'était autre qu'un immense détroit formé par les sinuosités du continent et par la grande île de Quadra et Van-Couver, dont la

longueur est de plus de cent lieues sur une largeur variable de dix à vingt-cinq.

Au sud et au fond de ce détroit est la baie de Puget, offrant une suite de ports admirables et les seuls mouillages complètement sûrs depuis la Californie. C'est à la conservation de ce point que tendent tous les efforts de la Compagnie d'Hudson et les négociations du gouvernement anglais avec les États-Unis pour le règlement des frontières.

Les terres dont est environnée cette baie sont d'une beauté et d'une fertilité merveilleuses : la température est douce, et la contrée se compose de gigantesques forêts et de vastes prairies arrosées de mille ruisseaux ; en outre, de précieux gisements de houille y ont été récemment découverts.

Toute la partie intérieure et celle de la côte vers le nord du détroit ont été appelées par les Anglais Nouvelle-Calédonie. Ce pays est très-montagneux, très-boisé, et renferme une grande quantité de lacs et de nombreuses rivières. Les plus hautes montagnes sont situées près des lacs Steward et Babine, dont elles ont pris les noms, et presque tous les cours d'eau se jettent dans les rivières Fraser et Simpson.

Comme dans toutes les parties occidentales des continents, la Nouvelle-Calédonie et la côte nord-ouest de l'Amérique jouissent d'une température beaucoup plus élevée que les régions comprises dans la même zone et baignées par l'Océan Atlantique. Les causes du froid sur la côte est proviennent du prolongement du continent vers le pôle et du courant océanique qui entraîne au sud d'énormes quantités de glace ; sur la côte ouest, au contraire, la température supérieure doit être attribuée à l'élévation des Montagnes-Rocheuses qui protègent le territoire contre les vents du nord et de l'est, et à la projection de la presqu'île d'Alaska et de la masse de l'Amérique-Russe, qui défend la côte située au-dessous contre la glace polaire qui pourrait arriver de la Mer Arctique par le détroit de Behring.

L'exploration de ce pays présente de grandes difficultés. Pendant l'hiver les voyages se font dans des traîneaux que les chiens

conduisent. Trois de ces animaux suffisent pour trainer un poids de deux cents livres. Lorsque la neige n'est point assez solide, on est obligé de marcher avec des raquettes, chaussures faites de planchettes en sapin, très-minces, longues de deux mètres et larges de dix-huit pouces. Des extrémités et du centre partent diverses lanières qui viennent se rattacher au cou-de-pied et au bas de la jambe. Il pourrait arriver cependant, malgré l'énorme superficie des raquettes, que, par un abaissement subit de température, la neige, en se ramollissant par trop, vint à engloutir le voyageur imprudent qui n'aurait pas tenu compte de ces indices de danger. On ne saurait d'ailleurs imaginer les atroces douleurs que cause l'affection dite mal des raquettes. Le frottement enflamme et finit par mettre à nu les tendons extenseurs du pied, qui s'excorient et se gangrènent lorsque le froid est très-intense. Quoi qu'il en soit, les Français-Canadiens, qui sont habitués à se servir de cet appareil, font dix et douze lieues par jour en portant des poids de 50 et 60 kilogrammes.

Durant l'été, les voyages s'accomplissent à cheval, et le plus souvent encore en canots montés par des Canadiens. C'est alors que pour ramer en mesure, ils font retentir ces solitudes de leurs vieilles chansons françaises. Plusieurs fois, parcourant le Rio-Columbia, notre cœur a battu en entendant, même au milieu des vents et de la pluie, nos rameurs entonner des airs qui nous rappelaient la patrie, et en retrouvant sur ces rivages éloignés le courage et la gaieté de l'ancien caractère national.

L'Orégon est habité par près de deux mille Américains groupés le long de la rivière Ouallamet, par cent Anglais appartenant à la Compagnie d'Hudson, et par les Français-Canadiens, formant, y compris leurs familles, une population de plus de trois mille personnes. Beaucoup de ces derniers, anciens serviteurs de la Compagnie, se sont partagé des terres qu'ils cultivent pour leur propre compte; mais la plupart sont des colons libres venus directement du Canada.

Nous avons dit que la nature du sol était très-fertile et la douceur du climat extrême: on ne s'étonnera point dès lors que les

productions de ce territoire soient nombreuses et variées. Toutes les céréales, les arbres fruitiers et les plantes potagères d'Europe y acquièrent une croissance rapide et parfaite. Les cèdres, les bouleaux, les trembles, les mélèzes et les érables y sont très-communs. Le bétail européen s'y développe dans des conditions de force remarquables, et bientôt la laine des moutons qu'on y élève pourra rivaliser avec les plus belles qualités de Saxe et d'Écosse. Des daims, des antilopes, des ours, des loups et des renards peuplent abondamment ses forêts, qu'animent des oiseaux de mille espèces, des colibris, des oies sauvages, des cigognes et des sarcelles. La mer, qui bat ses côtes, renferme des bancs de morues et de sardines, des baleines et des phoques. Les rivières qui s'y jettent fourmillent de saumons et gardent encore des loutres, des blaireaux et des castors; enfin le bord des fleuves et les rivages de l'Océan donnent asile à des essaims de goëlands, de pétrels et d'alcyons.

Le règne minéral n'y est pas moins riche, et de nombreux gisements de houille y ont été récemment découverts. Cependant, malgré tant d'avantages dus uniquement à la nature, l'exportation des objets de commerce s'est en quelque sorte bornée jusqu'à présent aux fourrures et aux pelleteries que les Indiens échangent avec les colons ou dans les comptoirs anglais de la Compagnie de la baie d'Hudson contre des marchandises européennes.

Il importe maintenant de donner quelques détails sur cette puissante Compagnie, qui représente à elle seule dans l'Orégon les intérêts de l'Angleterre. Créée par les marchands de fourrures de la Cité de Londres, elle fut instituée en vertu d'une charte à perpétuité octroyée par le roi Charles II, le 2 mai 1670, et possède depuis cette époque le privilège exclusif de l'exportation de tous les territoires situés au nord et à l'ouest du Canada. La frontière de ces territoires fut supposée déterminée par les chaînes de montagnes formant la division des eaux qui se jettent dans la baie d'Hudson, d'un côté, et de l'autre dans les grands lacs, tels que le lac Supérieur.

Mais, ces limites incertaines ayant suscité des différends entre les Anglais et les habitants de la Nouvelle-France, il fut convenu,

à la paix de 1713 et par le traité d'Utrecht, que des commissaires seraient chargés de tracer exactement au nord et à l'ouest les limites entre la baie d'Hudson et le Canada, et au sud entre cette province et les possessions anglaises. Toutefois il n'existe, soit dans les conventions écrites, soit dans les cartes, aucun document constatant que ces frontières aient été définitivement arrêtées; et en 1722, dit le père Charlevoix, « toutes négociations à ce sujet » furent abandonnées pour ne point donner le moindre prétexte de « rompre la bonne intelligence qu'il avait été si difficile de rétablir » entre les deux couronnes. »

Conformément à une clause de son privilège, la Compagnie rechercha le passage du nord-ouest; mais elle prit soin de laisser ignorer le résultat de ses explorations, dans la crainte d'en faire profiter les marchands français de Montréal, ainsi que les maisons de commerce de la Nouvelle-Angleterre; tel fut même son habile égoïsme, qu'elle prit à tâche de déprécier la valeur de ses possessions, afin qu'aucune concurrence n'essayât de les lui disputer.

Après avoir laissé le valeureux marquis de Montcalm et ses troupes succomber héroïquement faute de secours, le gouvernement de Louis XV fit à l'Angleterre le lâche abandon de la Nouvelle-France, la plus belle colonie que nous ayons jamais eue, et dont la population de race française s'élève aujourd'hui à plus de 600,000 habitants!

Devenue sans rivale par la ruine du marché français, la Compagnie de la baie d'Hudson conserva sa grande prospérité jusqu'en 1783, où une association fut formée à Montréal, sous la dénomination de Compagnie du nord-ouest (*North-West Company*) avec privilège d'exploiter les régions inconnues du continent baignées par la mer à l'ouest, et qui n'étaient pas comprises dans la charte de la Compagnie d'Hudson. Cette nouvelle Compagnie établit des forts sur la rivière Atabasca, et dirigea particulièrement ses entreprises vers l'ouest de la Nouvelle-Calédonie; elle y créa des établissements en 1804, et ce fut elle qui, le 16 octobre 1813, acheta aux Américains, moyennant quarante mille piastres, l'établissement d'Astoria, situé à l'embouchure de la Colombie.

La rivalité entre les deux Compagnies anglaises ne fit que s'accroître, et, après de graves différends, une guerre ouverte éclata en 1814 sur le territoire de la Rivière-Rouge et sur la limite de la frontière des États-Unis, où le comte de Selkierk, lord écossais, avait fondé, sur un terrain que la Compagnie d'Hudson lui avait concédé en 1812, une colonie composée de Highlanders. La Compagnie du nord-ouest refusant de reconnaître la validité de cette concession, les colons et les employés des deux camps en vinrent aux mains. Après des succès balancés, des établissements brûlés, pris et repris, les Écossais furent battus, le 19 juin 1816, et leur gouverneur, M. Semple, tué avec dix-sept de ses compagnons.

Le parlement anglais eut connaissance de ces événements, et, par l'entremise du département des colonies, les deux Compagnies rivales furent réunies en une seule sous le nom de l'Honorable Compagnie de la baie d'Hudson (*Honorable Hudson's Bay Company*). L'acte d'incorporation rendu en 1821 par le parlement accorda pour vingt et un ans à la Compagnie le droit exclusif, renouvelé en 1838, de trafiquer dans tous les territoires indiens, possédés ou réclamés par la Grande-Bretagne dans l'Amérique du nord. Diverses clauses, qu'il serait trop long d'énumérer, étaient stipulées dans cet acte, où il était dit qu'aucun sujet anglais ne pourrait commercer ou trafiquer dans les territoires concédés à la Compagnie. Les agents de cette dernière sont en outre seuls investis de tous pouvoirs judiciaires. Aussi cette puissante corporation, qui compte de l'Atlantique à la mer Pacifique près de douze mille individus blancs et deux cent mille Indiens relevant d'elle directement ou indirectement, constitue-t-elle une sorte de *imperium in imperio* au milieu de l'Amérique anglaise. Le capital de la Compagnie est d'un million de livres sterling, plus de vingt-cinq millions de francs, elle fournit un intérêt de 10 pour cent environ, et ses actions sont si recherchées qu'on ne peut en aucun prix s'en procurer sur la place de Londres.

Le personnel de ses employés est composé d'un comité résidant à Londres et d'un gouverneur qui ne reçoit que 250 livres sterling par an; ses fonctions étant pour ainsi dire honorifiques, puisqu'elles

durent à peine huit jours et se bornent à la vérification annuelle des comptes. Le gouverneur actuel est sir John Pelly. L'administration et l'inspection des territoires de la Compagnie sont confiées à un autre gouverneur, sir George Simpson (*Governor in and over the Territories*), résidant en Canada, à Montréal. L'organisation de cette association puissante est d'ailleurs fort remarquable; la hiérarchie y est observée rigoureusement, et l'avancement accordé avec une grande justice.

Après vingt-cinq années d'exercice, les agents, en se retirant, ne jouissent point de pensions viagères, mais, pendant deux ans, de leur traitement entier, et pendant cinq années, de la demi-solde; la Compagnie leur fournit en outre des rations de thé, de vin, de sucre, de rhum et de vivres de toute espèce. Parmi ces employés, cent au plus sont Européens, la plupart Écossais; presque tous les autres Français-Canadiens, nés dans les forts, sont fils des agents et généralement de femmes indiennes. Le nom d'engagés s'applique indistinctement à tous les travailleurs de la Compagnie, aux ouvriers forgerons, charpentiers, tonneliers, aux trappeurs de castors, chasseurs, bateliers, et même aux fermiers. Seuls, les matelots anglais des navires ne sont pas compris dans cette catégorie. Les engagés sont des Canadiens parmi lesquels on trouve quelques hommes de sang mêlé appelés *bois brûlés*, et des Iroquois métis. La langue française est la seule qu'ils parlent; ils professent la religion catholique et nourrissent pour les Anglais une antipathie très-marquée. Ceux d'entre eux chargés de parcourir le pays en canots pour le transport des marchandises sont désignés sous la dénomination de *voyageurs*. Les Français canadiens sont engagés pour trois ans, à la condition de ne point se marier pendant la durée de leur contrat; mais les agents anglais ne se font pas scrupule de les retenir plus long-temps en ajournant le paiement de leurs comptes et en leur refusant les moyens de retourner au Canada. Ce sont ces engagés, devenus libres, qui constituent la population indépendante établie à la baie de Puget, et particulièrement sur les bords du Ouallamet.

La Compagnie de la baie d'Hudson a en outre des établissements

à Honolulu, capitale des îles Sandwich, et en Californie, aux ports de Monte-Rey et de San-Francisco. Elle emploie pour son commerce de la côte nord-ouest cinq corvettes marchandes de 360 tonneaux, commandées par des officiers expérimentés, et ayant à bord de dix-huit à vingt hommes d'équipage. Ces navires, construits avec le plus grand soin et sur un modèle uniforme, afin que les agrès et autres objets de rechange puissent leur servir indistinctement, sont armés de six canons de seize et pourvus de munitions, de fusils, de lances et de haches d'abordage. Indépendamment du pavillon anglais qui flotte à l'arrière, ils portent au mât de beaupré le pavillon de l'union des Trois-Royaumes. La Compagnie possède encore deux goëlettes et un pyroscaphe de *Beaver*, destiné spécialement à trafiquer dans le détroit de Juan-de-Fuca et dans les nombreux archipels de la côte.

A une époque fixe de l'année, les chefs des districts se réunissent pour traiter des affaires de la Compagnie et proposer les améliorations à introduire, et les nouveaux postes à créer. Si l'on remarque que, dans quelques cantons, le nombre des castors diminue, on cesse de faire trapper, afin que l'espèce ait la faculté de se reproduire. Certaines tribus punissent même de mort les Indiens qui font la chasse à ces animaux pendant le printemps et l'été. Le gouverneur des territoires, sir George Simpson, traverse tous les trois ans le continent de l'Amérique, examine les différents forts, et va rendre compte au comité, à Londres, de la situation des affaires. En 1842, après les avoir inspectés, ainsi que les établissements de Sandwich et de Californie, il pénétra dans l'Amérique russe et retourna en Europe par le Kamtschatka et la Sibérie. La Compagnie impériale russo-américaine de Saint-Petersbourg montra non moins d'imprudence que de courtoisie en laissant visiter ses comptoirs par ce chef intelligent d'une compagnie rivale.

Afin que les rapports des établissements entre eux soient fixés d'une manière périodique, on expédie de Montréal, chaque année, au mois de mai, un exprès, accompagné d'une brigade de porteurs, de bateliers, d'engagés et de nouveaux agents qui se rendent dans les postes. L'itinéraire que suit cette caravane permet de relier par

une ligne de lacs et de rivières l'Atlantique à la Mer Pacifique, de franchir les dix-huit cents lieues qui séparent ces deux océans, et d'aller enfin par eau de Londres ou de Paris à la mer du Sud, en traversant le continent américain sans interrompre la navigation autrement que par un trajet de quelques jours à cheval. Le voyage dure quatre mois et demi, non compris les haltes que le besoin de repos nécessite, et celles auxquelles les affaires obligent dans les différentes stations. La brigade qui quitte Montréal au commencement de mai n'arrive au fort Van-Couver que dans le courant d'octobre.

En Europe, où les excursions les plus lointaines sont devenues faciles, grâce au confortable dont on les entoure et au peu de danger qu'elles offrent, on ne saurait se faire une juste idée des fatigues et des périls qu'entraîne cette manière de voyager. Il faut se condamner à passer des journées et des nuits entières accroupi dans des barges, essayer le vent, la neige, des torrents de pluie; sauter des rapides sans nombre; traverser de petites rivières jusqu'à vingt-cinq fois dans un jour; côtoyer d'énormes masses granitiques qui se détachent souvent du pic des montagnes et balayent tout ce qu'elles rencontrent sur leur passage; faire à pied de longs trajets à travers les rochers, les bois et les marécages, trainant ou portant sur les épaules des bateaux devenus inutiles à cause des cascades qui interrompent la navigation; camper, durant la mauvaise saison, dans des lieux humides et froids; pendant l'été, au bord des rivières, où se cachent des serpents venimeux, trop heureux encore quand on n'a point à défendre sa vie contre l'attaque d'Indiens hostiles.

La Compagnie possède dans ses territoires deux cents forts et stations. La plupart ne constituent, à vrai dire, qu'un quadrilatère formé par une palissade de pieux très-serrés, hauts de cinq à six mètres et suffisants pour repousser les attaques indisciplinées des Indiens. Les maisons des facteurs, celles des engagés et les magasins occupent le milieu du carré. Dans les régions cependant où les naturels plus entreprenants et plus belliqueux se livrent à des hostilités fréquentes, la palissade est défendue par

des bastions placés aux angles et armés de quatre à huit pièces de canon. Une galerie supérieure qui règne autour de l'enceinte permet de porter au loin les feux de mousqueterie et de découvrir l'ennemi à de grandes distances. Les stations, situées au milieu des peuplades paisibles, ne sont que des endroits de repos, de ravitaillement et des comptoirs d'échange.

Le point central des établissements anglais est le fort construit en 1824 par le docteur Mac-Loughlin, et qu'il nomma fort Vancouver. Il s'élève, à quarante lieues de la mer, sur la rive droite et nord du Rio-Colombia. La situation est extrêmement pittoresque : devant ce fort se déroulent au loin d'immenses plaines couvertes de verdure ; sur le premier plan les eaux limpides du fleuve, ombragées d'arbres énormes ; et au sud-est le mont Hood, dont la neige éternelle contraste avec la couleur sombre des forêts de pins qui l'entourent.

Ce fort, éloigné de trois cents mètres du rivage, n'a ni fossé, ni armements d'aucune espèce, on aperçoit seulement au milieu de la cour deux vieux canons de fer encloués. Sa population totale se compose de sept cents individus, dont vingt-cinq Anglais et cent engagés Français-Canadiens avec leurs familles. Ces blancs, qui, pour la plupart, sont mariés à des femmes indiennes, parlent généralement français. Quant aux Indiens Tchinouks, dont les tribus avoisinent Vancouver, ils se servent d'un jargon formé de mots indiens mêlés de mots français et de quelques expressions anglaises. Comme tous les autres Indiens de ce territoire, les Tchinouks distinguent fort bien, à première vue, les différentes populations blanches : ils désignent les Espagnols de la Californie par le nom de *Spagnols*, et les Anglais par celui de *Kingjor* (corruption des mots King-George), comme étant sujets du roi George ; ils appellent les Américains *Boston*, parce qu'ils viennent presque tous de cette ville, et les Français-Canadiens *Fransé* ou *Pasayouk*, c'est-à-dire visages blancs, les Français étant incontestablement les premiers blancs qui aient traversé les Montagnes-Rocheuses. C'est avec ces derniers que les Indiens entretiennent les rapports les plus familiers.

Le mouvement commercial est assez considérable au fort Van-Couver, car c'est le point où arrivent les produits des autres forts du territoire, et c'est aussi de là que partent les caravanes et les brigades de porteurs qui vont distribuer les marchandises dans les stations de l'intérieur. Il en résulte que le fort Van-Couver, qui au dehors ressemble à une grande ferme entourée de bâtiments d'exploitation agricole, n'est en réalité au dedans qu'un comptoir de la Cité de Londres. Une quinzaine de clercs et de commis sont employés à la vente et aux écritures. Ils se réunissent dans leurs bureaux, au son de la cloche, dès sept heures du matin. Les habitations sont des espèces de casernes où rien ne rappelle le confortable anglais. Le mobilier consiste en une petite table, une chaise ou un banc et un lit de camp criblé d'insectes et recouvert avec deux couvertures de laine. Il faut avouer cependant que cet ameublement modeste paraît précieux à qui a passé deux années, dormant en plein air, et des semaines entières à explorer des fleuves en canots découverts, au milieu de pluies incessantes et glaciales.

Le dimanche, la salle à manger se convertit en oratoire, et l'un des employés lit les prières de la liturgie protestante. Quant aux Français, ils se réunissent à la chapelle pour y faire des lectures pieuses et chanter des cantiques en l'absence des prêtres. Le fort Van-Couver est la résidence du docteur Mac-Loughlin, agent spécial de la Compagnie, qui a acquis, par suite de son mariage avec la fille de Concomely, principal chef des tribus du Rio-Columbia, et grâce à sa haute taille et à sa force prodigieuse, une très-grande influence sur les populations indiennes. M. Mac-Loughlin, qui joint d'ailleurs une haute intelligence à un esprit entreprenant, vient de tracer dans la vallée du Ouallamet le plan d'une ville à laquelle il a donné le nom d'Orégon, et d'un commun accord, les Américains, les Anglais et les Français lui ont offert provisoirement le gouvernement de tout le territoire.

La diminution des animaux à fourrure a fixé l'attention de la Compagnie d'Hudson sur l'agriculture. Elle récolte pour son compte, aux forts Van-Couver, Nesqually et Kaoulis, environ

vingt mille hectolitres de céréales. Les bois façonnés et équarris qu'elle envoie aux îles Sandwich et même en Californie ne laissent pas que d'offrir une valeur assez grande, eu égard à la pénurie et au manque d'usines des lieux où on les exporte. Elle expédie également chaque année dans ces îles et à Londres des cargaisons de barils de saumons. Telle est l'abondance de ce poisson dans le Rio-Colombia, et par suite la modicité de son prix, que les salaisons peuvent soutenir la concurrence avec les quantités de saumons provenant d'Écosse, et qui sont consommées dans la Grande-Bretagne. Les os et l'huile de baleine, les plumes et le duvet de cygne, les dents d'éléphant marin et la colle de poisson forment des articles d'exportation de peu d'importance. Les pelleteries et les fourrures exportées annuellement par la Compagnie ne sauraient être évaluées à moins de deux millions : nous avons vu, en décembre 1841, le navire *Colombia* partir pour Londres avec une cargaison estimée cent mille livres sterling, c'est-à-dire deux millions cinq cent mille francs. Les articles importés d'Angleterre par la Compagnie, en général d'une qualité inférieure, consistent en étoffes grossières, objets d'habillement, toiles ordinaires, draps, indiennes, faïence, verrerie, ustensiles de ménage, coutellerie commune, verroterie, ornements en cuivre pour les Indiens, outils de charpente et de menuiserie. Ajoutons que, si la Compagnie a eu le tort de vendre aux Indiens des armes à feu et de la poudre, elle a sagement évité de répandre parmi eux l'usage des liqueurs spiritueuses.

Son privilège, expiré en 1841, ayant été renouvelé par le parlement anglais, malgré les négociations pendantes avec le cabinet de Washington, pour la démarcation des frontières de l'ouest, la Compagnie continue à jouir de ce monopole. Cependant, ses agents résidant en Amérique, voyant la race des animaux à fourrure s'éteindre, et craignant que le gouvernement anglais n'abandonne la rive gauche de la Colombie, ont formé entre eux, il y a six ans, une société entièrement indépendante de la Compagnie d'Hudson, sous le titre de Compagnie d'Agriculture de la baie de Puget (*Puget's Sound agricultural Company*). Ils ont choisi d'avance une

des parties les plus fertiles du territoire, située autour de la baie de Puget et de ses excellents mouillages, et y ont réuni et confié à des colons libres sept mille bêtes à cornes et douze mille moutons. Le capital de cette Société est de deux cent mille livres sterling (plus de cinq millions de francs), et ses actions, fort recherchées à la Bourse de Londres, ont donné tout récemment aux porteurs un dividende de 5 p. 100 d'intérêt.

Les chefs-facteurs, en constituant cette association, ont agi avec une extrême habileté, puisqu'ils se trouvent maîtres, quels que puissent être les événements ultérieurs, des portions les plus riches de l'Orégon, de son meilleur port, et qu'ils disposent de terrains précieux qu'ils peuvent céder, ou de bestiaux qu'ils peuvent vendre à de nouveaux colons. Dans l'espoir de retirer de très-grands avantages de l'élevé des moutons, l'association en a acheté huit mille en Californie, et a fait venir d'Écosse des béliers de race supérieure. Aucun pays, en effet, n'est plus propre à la propagation des bêtes à laine, car l'admirable température de la baie de Puget permet de laisser hiverner les troupeaux en toute saison dans des prairies couvertes d'une herbe épaisse. Les manufacturiers anglais, effrayés de la redoutable concurrence qui s'élève en France, en Suisse, aux États-Unis même pour la filature et le tissage des étoffes de coton, se sont adonnés, depuis quelques années avec un soin spécial, à la fabrication des tissus de laine. La consommation de cette matière première s'est tellement accrue, que sa production dans l'ancien monde est devenue insuffisante : aussi les colons de la Nouvelle-Hollande et du cap de Bonne-Espérance, qui se livrent à cette branche de commerce, ont-ils profité de cette pénurie pour envoyer leurs produits en Europe et réaliser d'immenses bénéfices. Nous n'hésitons pas à croire qu'avant peu la Californie et la baie de Puget ne se trouvent pas dans des conditions moins favorables pour placer avec avantage les laines de leurs troupeaux sur les marchés européens.

La population de la baie de Puget se compose de sept à huit cents âmes, dont plus des trois quarts sont des colons libres : à Kaoulis on compte six cents individus et plus de cent familles d'en-

gagés dans les plaines au bord du Ouallamet. Les Français sont établis dans cette vallée depuis 1831 ; s'ils ne sont point, comme ceux de Nesqually, à proximité d'un port, ils ont, en compensation, des terres plus fécondes, une température plus douce et la facilité précieuse de pouvoir aller en Californie chercher des bestiaux de toute espèce.

Ayant visité avec soin cette vallée, nous avons remarqué, non sans plaisir, l'empressement que mettaient les Français du Canada à venir quelquefois de plusieurs lieues pour voir un Français de France, comme ils nous appellent. Au commencement de 1843, les colons français du Ouallamet possédaient 3,000 bœufs, 1,800 chevaux, 3,000 cochons et 500 moutons. Ils avaient récolté dans l'année plus de dix mille hectolitres de blé et trois mille de légumineuses et autres grains. La Compagnie d'Hudson achète leurs récoltes ou plutôt les échange contre des marchandises européennes, du fer et des instruments aratoires. Quelques colons ont construit des moulins et des scieries mécaniques sur les nombreux cours d'eau qui arrosent la vallée. D'autres se rendent, chaque année, à San-Francisco pour en ramener des chevaux et des bœufs ; la saison venue, ils trappent le petit nombre de castors qui ont survécu aux massacres périodiques qu'on leur fait subir, et préparent des fourrures et des pelleteries ; toutefois, l'occupation principale des colons consiste dans l'agriculture.

Bien que la plupart d'entre eux aient épousé des femmes indiennes, la langue française est restée la seule usitée dans la colonie. Lors de la visite que nous fîmes au Ouallamet avec le gouverneur Simpson, nous ne pûmes nous empêcher de remarquer la pénible impression qu'éprouvaient les Canadiens en se voyant gouvernés par une personne d'une race et d'une religion différente de la leur, et qui ne se servait pas même de leur langue. Plusieurs fermiers, en effet, répondaient à sir George, qui leur demandait en anglais des nouvelles de leurs affaires et de leur santé : « Nous ne parlons pas anglais, nous autres ; nous sommes tous Français ici. » Les Canadiens sont habitués à ne considérer comme véritablement

supérieur que ce qui vient de France ; ils laissent percer cette pré-vention favorable dans les moindres choses : c'est ainsi qu'ils appellent la plus belle espèce de canards domestiques des canards de France, les souliers de cuir anglais des souliers français, l'Europe la France, et tous les blancs des Français. Les Indiens iroquois eux-mêmes poussent si loin ce préjugé, qu'un vieux guide métis auquel on demandait d'où sortait un très-bon fusil qu'il portait sur l'épaule répondit qu'il venait de la vieille France de Londres ! Le nom de Napoléon ne leur est pas inconnu ; j'obtins de l'un d'eux, en échange d'une chemise, une corne d'élan servant de mesure à poudre et surmontée de la figure de l'empereur grossièrement sculptée avec un couteau. Un autre Indien, au cou duquel était suspendue une pièce de monnaie à l'effigie de Napoléon, nous disait, dans son naïf enthousiasme, que, s'il était possible de se rendre à pied auprès du grand chef des Français, il se mettrait en route à l'instant même.

Sur chacun des points occupés par la population blanche, il existe une mission qui sert en quelque sorte de centre aux Français-Canadiens. Jusqu'en 1838, les agents protestants de la Compagnie d'Hudson empêchèrent les missionnaires de traverser les Montagnes-Rocheuses ; mais à cette époque, et d'après les instances de l'évêque de Juliopolis, la Compagnie consentit à accorder le passage sur ses canots avec la brigade de l'express annuel, depuis Montréal jusqu'au Rio-Colombia, à M. Blanchet, prêtre canadien-français, ainsi qu'à M. l'abbé Demers. Dès qu'ils furent arrivés à Van-Couver, ces deux ecclésiastiques s'occupèrent activement de fonder des missions parmi les naturels, et ils en ont établi cinq déjà sur différents points du territoire. Ne négligeant aucun moyen de propager et de consolider leur œuvre pieuse, ils se mirent en rapport avec les franciscains espagnols de la Californie, les jésuites français des hautes eaux du Missouri et notre mission des îles Sandwich. L'influence qu'ils exercent sur les Indiens est considérable, et il n'est pas rare de voir des naturels franchir des espaces de cent cinquante et deux cents lieues pour connaître les *robes noires*, ainsi qu'ils nomment nos missionnaires. Nous avons

pu juger par nous-mêmes des résultats de ce prosélytisme, qu'aucune difficulté n'arrête, qu'aucun danger n'intimide.

Durant notre exploration de la Colombie, nous étions couchés, par une nuit glaciale de décembre, au bord du fleuve, sur un terrain détrempe, et mal abrités sous un canot renversé, mourant de faim et n'ayant pour toute nourriture que quelques lambeaux de saumon à moitié pourris. Près de nous, les trois Indiens qui nous servaient de rameurs étaient accroupis autour d'un grand feu de sapin, qu'ils savent allumer même au milieu des pluies battantes.

Tout à coup nous les vîmes, à notre grande surprise, tirer de leur poitrine un petit crucifix en cuivre et, après avoir fait le signe de la croix, entonner ce cantique qu'on nous apprend dans notre enfance :

Heureux le cœur fidèle
Où règne la ferveur, etc.

Cet air chanté si loin de la France par de pauvres sauvages nous fit oublier un instant nos fatigues, nos privations, et l'horrible misère à laquelle nous étions réduits. La joie de ces Indiens fut inexprimable quand ils virent que nous nous mêlions à leurs chants. Pour nous prouver que leur science ne se bornait point à la connaissance de ce cantique, ils nous en récitèrent plusieurs autres que la robe noire (M. l'abbé Blanchet) leur avait enseignés; puis, nous regardant avec une certaine fierté, ils ajoutaient que les King-George et les Boston ne savaient pas cela.

Quant aux Canadiens libres placés à proximité des missions, on doit dire à leur louange qu'en l'absence de toute espèce d'autorité civile, ils acceptent volontairement la domination paternelle des prêtres français. Ceux-ci instruisent les enfants, règlent les différends et font le partage des terres. Nous avons été témoins, pendant notre séjour à Saint-Paul du Ouallamet, d'un touchant exemple de cette justice patriarcale. Un Français-Canadien fut accusé d'avoir volé un cheval à un Américain; il avoua sa faute. Le conseil des pères de famille, présidé par l'abbé Blanchet, le condamna à restituer le cheval à son propriétaire, et de plus à rester trois mois, pendant les offices, à la porte de l'église, sans que

l'accès lui en fût permis. Cet homme s'étant soumis docilement à cette épreuve, dès le second dimanche l'abbé Blanchet, après une courte allocution, alla le chercher, l'amena dans l'église, l'embrassa les larmes aux yeux et le fit asseoir parmi les autres colons.

Le succès de sa mission a été si grand, que M. Blanchet, aujourd'hui évêque et vicaire apostolique de l'Orégon, est actuellement à Rome pour régulariser près du Souverain-Pontife les affaires de son évêché, et que sous peu il emmènera d'Europe, pour le territoire du Rio-Colombia, douze courageux missionnaires, la plupart sortant des maisons religieuses de France.

Il est au moins douteux que le châtement infligé en pareille circonstance par un juge civil eût produit une impression aussi efficace. En tout cas, cette correction toute paternelle avait le grand avantage de ne laisser subsister aucune flétrissure sur l'individu qu'elle avait atteint.

Cependant, si nous avons éprouvé une joie bien vive en retrouvant sur ces rivages éloignés, dans une contrée sur laquelle la France s'est laissé enlever tous ses droits, un presbytère et des villages qui rappelaient ceux de nos provinces, nous n'avons pas ressenti moins de surprise ni de tristesse lorsque le dimanche, dans l'église où six cents Canadiens étaient rassemblés, nous entendîmes un prêtre français dire en français à une population toute française : « Prions Dieu pour notre saint-père le Pape et pour notre bien-aimée reine Victoria ! » Il est enjoint aux prêtres de faire une fois par mois et publiquement cette étrange prière, sous peine de destitution.

Tout est objet de crainte pour la domination anglaise, et elle ne voit pas sans déplaisir l'arrivée de nouvelles familles françaises au Ouallamet. La Compagnie d'Hudson pressent que la population libre qui s'y est établie doit lui échapper un jour, et cette prévision, il faut le reconnaître, est parfaitement motivée par la démarche faite ouvertement en mars 1838 par les principaux colons américains et français-canadiens, lesquels, en réclamant la protection du gouvernement des États-Unis, l'ont invité à prendre possession du territoire de l'Orégon.

Bien que les Américains n'y aient point encore les mêmes éléments de population, de marine, de commerce et d'agriculture que les Anglais, il n'est pas douteux qu'avant peu d'années le nombre de leurs colons ne devienne considérable, et que la possession d'une partie de cette contrée ne soit dès aujourd'hui pour eux du plus haut intérêt politique. Aussi, avant de parler des établissements qu'ils y possèdent et d'aborder la question diplomatique, devons-nous jeter un coup d'œil rapide sur les expéditions de découverte qui les ont conduits dans le territoire contesté.

Peu de temps avant que les négociations entamées par les États-Unis avec la France n'eussent amené la vente si déplorable de la Louisiane, le président Jefferson songea à faire examiner les hautes eaux du Missouri, pour s'assurer s'il était possible d'ouvrir une communication directe à travers le continent de l'Amérique. Les capitaines Lewis et Clarke, choisis pour cette mission, traversèrent les Montagnes-Rocheuses, et, ayant atteint le cap Désappointement à l'embouchure du Rio-Colombia, ils bâtirent en 1805, près la petite baie de Young, une maison qu'ils appelèrent le fort Klatsop.

Encouragées par les avantages que semblait leur promettre le voyage de ces deux officiers, plusieurs sociétés se formèrent, entre autres la Compagnie des fourrures du Missouri, dont les agents explorèrent les sources de cette rivière et parvinrent même au delà des Montagnes-Rocheuses. Mais le manque de vivres, les incessantes attaques des Indiens, l'impossibilité de s'y soustraire par une résistance efficace, les forcèrent bientôt à désertir le poste qu'ils avaient élevé non loin de la rivière des Serpents.

Quant à la Compagnie instituée par M. Jacob Astor, négociant allemand, dans l'intention de commercer directement avec la Chine et d'enlever aux Sociétés de Londres le monopole des fourrures, ses efforts ne furent guère plus heureux, et M. Washington Irving a dit, dans un excellent ouvrage, quel concours de circonstances fit échouer ce plan admirable.

M. Astor n'en dirigea pas moins, en 1811, dans le Rio-Colombia, une expédition qui éleva sur le bord du fleuve un fort ou factorerie, appelé Astoria du nom de son fondateur. Mais, la guerre

ayant éclaté en 1813 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, cet établissement fut vendu aux envoyés de la Compagnie anglaise du Nord-Ouest, qui avaient créé à leur tour des comptoirs le long de la Colombie. Astoria débaptisée s'appela dès lors le fort George.

Cependant les Américains ayant, à la fin des hostilités, invoqué l'article du traité de Gand, stipulant la restitution immédiate et réciproque de toutes les possessions prises par l'une des deux parties sur l'autre pendant la guerre, M. Astor obtint que sa factorerie lui serait rendue ; mais il ne profita pas de cette disposition et ne la fit jamais occuper. Il est d'ailleurs superflu d'ajouter que, dans cette restitution, ce poste était seulement considéré comme propriété particulière, et que les deux gouvernements se réservaient de discuter plus tard leurs droits respectifs à la possession du territoire.

Diverses autres associations s'établirent successivement : l'une, sous le titre de Compagnie nord-américaine, explora les hautes eaux du Missouri, et finit par se réunir à celle des fourrures du Rio-Colombia ; une autre, dite des Montagnes-Rocheuses, essaya d'ouvrir un trafic régulier avec les pays arrosés par la Colombie et le Rio-Colorado ; une troisième se forma sous le nom de Société de pêche et de commerce, mais elle ne tarda pas à se voir absorbée par la florissante Compagnie d'Hudson.

Malgré l'extinction rapide et l'insuccès de ces associations, plusieurs expéditions furent entreprises de nouveau soit pour explorer les contrées de Rio-Colombia, soit pour faire la chasse aux castors. En 1827 soixante hommes suivis d'une pièce de canon et de chariots trainés par des mules s'acheminèrent vers les Montagnes-Rocheuses. Ces heureux aventuriers découvrirent la passe du Sud entre la Rivière-Plate et le Rio-Colorado, et vinrent ériger un poste sur les bords du lac Timpanogos, en plein territoire mexicain.

M. Green la même année, MM. Parker et Whitman en 1825 et M. Slacum en 1836 pénétrèrent dans l'Orégon pour étudier la Côte nord-ouest et y fonder des établissements. Ce dernier, qui appartient à la marine américaine, ne fit point une exploration

isolée dans l'intérêt restreint d'une association particulière ; mais il examina, avec mission spéciale de son gouvernement, l'état du pays, la population, ses ressources, ses productions, et s'appliqua surtout à pénétrer les sentiments de ses habitants à l'égard des États-Unis, de la Russie et de l'Angleterre.

Deux ans plus tard il se forma à Boston, sous le titre de Compagnie provisoire d'émigration pour l'Orégon, une société qui, de nos jours encore, fait paraître un recueil périodique intitulé : *l'Orégonian*. Son but avoué est non-seulement d'instruire et de civiliser les Indiens en leur enseignant l'agriculture et les arts mécaniques, des usages plus intelligents, des mœurs plus douces, mais surtout de favoriser l'émigration de familles américaines sur le territoire en litige.

De son côté, le cabinet de Washington encourage activement cette tendance. Ayant, en 1839, été consulté par le comité du congrès, chargé des relations extérieures, sur les forces nécessaires à la protection des établissements qui pourraient être formés près du Rio-Colombia, le ministre de la guerre, M. Poinsett, pensa que ces conditions de sécurité seraient suffisamment obtenues par l'érection d'un fort, l'envoi d'un bataillon de quatre cents hommes, l'adjonction à l'expédition d'un certain nombre de laboureurs et la répartition tous les quatre ans entre les soldats de lots de terre dans l'Orégon, en récompense de la fidélité de leur service.

M. Paulding, ministre de la marine, partagea cette opinion, et jugea, en outre, d'une haute importance d'occuper l'excellent port de la baie de Puget, au fond du détroit de Fuca, et de le convertir en station, afin de protéger les bâtiments de guerre contre les périls de ces redoutables côtes.

Ces dispositions toutefois ne reçurent pas d'exécution, mais les explorations continuèrent de la part des deux nations. Indépendamment des renseignements fournis par les agents de la Compagnie d'Hudson, le gouvernement anglais possède ceux recueillis en 1840 par le savant capitaine sir Edward Belcher. La même année un avocat américain, M. Farnham, se rendit par terre au Rio-Colombia avec une mission semi-officielle de son gouvernement.

En 1841 l'escadrille des États-Unis, aux ordres du capitaine Wilkes, visita presque entièrement le territoire, et en 1844 le lieutenant Frémont examina avec soin les passes des Montagnes-Rocheuses et une partie de la Californie. Il est à remarquer néanmoins que, si les navires de guerre de l'Union ont pu aborder sans obstacle sur les côtes de l'Orégon, un très-petit nombre de navires du commerce seuls ont profité de cet avantage. En effet, depuis que la Compagnie de la baie d'Hudson s'est établie dans ces parages, elle a, soit en offrant aux Indiens des prix supérieurs, soit en accréditant chez eux l'opinion que le germe des terribles fièvres qui les ont décimés leur a été apporté par des bâtiments américains, empêché le succès des expéditions mercantiles des États-Unis.

Ici se termine la série des explorations qui furent dirigées vers le territoire en litige, par l'ordre du gouvernement fédéral, par des compagnies ou par de simples particuliers. Donnons maintenant quelques détails sur les colons qui se sont fixés près du Rio-Colombia. M. Jason Lee, chef des méthodistes, fut le premier qui s'y rendit durant l'automne de 1834. Bientôt rejoint par huit de ses confrères, ils s'établirent les uns à l'embouchure de la Colombie et aux chutes du Ouallamet; les autres à Nesqually, aux forts Colville et des Nez-Percés. La plupart étaient mariés et habitaient de petites maisonnettes en bois; mais ils ne réussirent à rallier à leurs doctrines religieuses parmi les Indiens qu'un nombre si restreint de catéchumènes que plusieurs d'entre eux, découragés et jugeant leurs efforts inutiles, partirent dès 1842 pour les îles Sandwich. Ceux qui étaient restés ont dû renoncer à toute entreprise et ont quitté l'Orégon l'année dernière. Il est à remarquer que la Compagnie d'Hudson s'empressait d'accorder, toujours à titre gratuit, le passage sur ses bâtiments aux méthodistes, à leur suite, à leurs marchandises et, en général, à tous les Américains qui vont du Rio-Colombia à Sandwich ou de ces îles à la Côte Nord-ouest. On conçoit que cette apparente générosité n'a été imaginée qu'afin d'éviter à tout prix la présence de navires américains dans la Colombie, dont la Compagnie d'Hudson prétend garder le monopole.

La liberté illimitée qui règne aux États-Unis est trop connue

pour qu'on puisse s'étonner que les méthodistes, sous une apparence de prosélytisme religieux, n'aient été amenés dans l'Orégon que par des affaires commerciales ou agricoles. L'un était tailleur aux États-Unis, un second médecin, un troisième charpentier; ils ne réussissaient pas dans leur profession, et n'ont pris le titre de méthodistes que pour recevoir l'indemnité qui leur est allouée par le comité de Boston, composé de négociants et d'armateurs, et dont, ainsi que les anabaptistes, ils n'étaient pour ainsi dire que les commis marchands.

C'est sur la rive gauche du Ouallamet que sont concentrés les colons américains. Presque tous appartiennent à la classe hardie des *backsettlers* des comtés de l'ouest des États-Unis. Ils sont arrivés dans le Rio-Colombia par terre, n'ayant pour tous biens que leurs carabines; sans famille, ils s'en sont fait une en épousant des femmes indiennes. Quelques-uns sont venus pendant des États-Unis avec des wagons, et l'on s'attend à voir bientôt ce flot de la population émigrante se porter au delà des Montagnes-Rochieuses, bien que jusqu'à nos jours ce mouvement se soit opéré de préférence vers les anciennes provinces espagnoles du Nouveau-Mexique et de la Californie.

Le cabinet de Washington attache plus que jamais à l'Orégon un prix parfaitement justifié par son importance, et l'on ne doit pas oublier que le bill de M. Linn, tendant à l'occupation immédiate et au partage des terres entre les colons américains, n'a été rejeté en 1843 par le sénat qu'à la majorité de deux voix. Le dernier message de l'ancien président Tyler et celui plus récent du président Polk confirment cette prétention persévérante. En réclamant la possession absolue de l'Orégon, depuis la Californie jusqu'à l'Amérique russe, à l'exclusion des Anglais, M. Atkinson, membre du sénat, a été jusqu'à demander qu'on s'y établît sans retard en y créant un gouvernement territorial, et le Président lui-même a recommandé l'organisation de postes militaires; mais, si de telles mesures s'accomplissaient, nul doute qu'elles ne fissent rompre les négociations, puisqu'elles seraient une violation manifeste de la neutralité du territoire.

Le message adressé au congrès le 2 décembre 1845 exprime clairement l'opinion de M. Polk.

« Les demandes extraordinaires et absolument inadmissibles du » gouvernement britannique, et le rejet d'une proposition qui n'a- » vait pourtant été soumise par mon administration que par dé- » férence pour ce qui avait été fait par mes prédécesseurs et par » la nécessité où je me suis trouvé de ne pas désavouer leurs actes, » prouvent d'une manière évidente qu'*il n'est pas possible d'es-* » *pérer une transaction acceptable par les États-Unis.*

» Dans cette conviction, j'ai dû retirer la proposition de transac- » tion que j'avais faite et qui avait été rejetée, et j'ai établi par » des faits et des arguments irréfragables le titre des États-Unis à » *la possession du territoire de l'Orégon tout entier.* »

Le Président espère, dit-il, que le monde civilisé reconnaîtra que le gouvernement de l'Union a agi dans un esprit de larges concessions, et que personne ne fera peser sur lui la responsabilité des événements qui pourraient arriver dans le cas où la question ne s'arrangerait pas à l'amiable. Il demande à être autorisé à adopter, tant que la convention de 1827 sera en vigueur, toutes les mesures nécessaires à la protection des citoyens américains établis dans le territoire en litige, ne faisant en cela qu'imiter la conduite du gouvernement anglais, qui a étendu sur ses sujets habitant les rives de la Colombie la juridiction des cours du Canada. D'après la convention, c'est seulement une année après la dénonciation de l'une des parties contractantes que l'occupation commune devra cesser, et le message expose que l'avis du Président est qu'il est convenable de dénoncer cette convention, et il demande qu'un acte de la législature lui permette de le faire et de mettre ainsi un terme à l'arrangement provisoire du 20 octobre 1818, confirmé pour dix ans le 6 août 1827 et expiré en 1838 sans avoir été renouvelé.

Nous allons essayer de déterminer maintenant, par l'examen des traités, quelle est celle des deux nations rivales dont les droits à la domination de cette contrée sont le plus solidement et le plus équitablement établis.

Chacune d'elles les appuie : 1° sur la priorité des découvertes de leurs nationaux ; 2° sur les achats de terrains faits aux naturels ; 3° sur leurs traités respectifs avec la France et l'Espagne.

Aucune valeur ne saurait être accordée au premier de ces considérants ; car, à peu d'exceptions près, tous les points de la côte nord de l'Amérique que les Anglais et les Américains prétendent réciproquement avoir découverts avaient été explorés long-temps avant eux par les Espagnols. C'est ainsi que les géographes anglais ne craignirent point d'attribuer à Drake la découverte de la Nouvelle-Californie, appelée par eux Nouvelle-Albion, bien que les documents historiques prouvent par un simple rapport de dates que le pirate anglais n'arriva sur la côte qu'en 1579, tandis que Cabrillo et Ferrello l'avaient parcourue en 1542 et 1543. Sir Francis Drake n'était point d'ailleurs un de ces hommes de haut courage qui se dévouent, dans une pensée de science ou d'utilité, à des entreprises périlleuses, mais un avide aventurier désireux d'arracher aux Espagnols des richesses qu'il convoitait.

Les Anglais et les Américains s'autorisent aussi des découvertes faites par des capitaines de leur marine marchande qui trafiquaient à la côte nord-ouest à la fin du siècle dernier ; mais leur est-il permis d'ignorer qu'on vit dans ses parages à la même époque, indépendamment de nombreux bâtiments espagnols, des Portugais, des Russes, un Autrichien même et deux bâtiments français, *le Solide*, capitaine Marchand, et *la Flavie*, capitaine Magon ? C'est alors aussi, en 1786, que l'illustre La Peyrouse découvrit le port des Français.

Quant aux terrains cédés par les indigènes, et dont les deux parties s'efforcent de tirer un argument favorable à leur ambition, c'est une considération sans portée ; car tout chef indien vendra dix fois son territoire à des capitaines européens pour quelques livres de tabac et quelques bouteilles d'eau-de-vie.

Le traité de reconnaissance de l'indépendance des États-Unis signé par l'Angleterre en 1782, ceux des 20 janvier et 30 septembre 1783, ainsi que les traités de 1794 et 1795 entre l'Angleterre et les États-Unis ne font pas mention, à l'article fron-

tières, des territoires situés à l'ouest des Montagnes-Rochieuses. Le dernier seulement stipule que les possessions de la Compagnie Hudson ne seraient pas accessibles aux citoyens des États-Unis. Or, si les limites entre la Nouvelle-France et cette Compagnie n'ont pas été nettement déterminées, même après le traité d'Utrecht, en 1713, et celui de la cession du Canada, en 1763, il est incontestable que ou la Nouvelle-France, ou les territoires de la Compagnie d'Hudson s'étendaient jusqu'à la mer Pacifique, et que, si les Espagnols ont reconnu les premiers la côte nord-ouest d'Amérique, les Français, les premiers, ont découvert l'intérieur du continent en allant de l'est à l'ouest. Toutes les anciennes cartes, en effet, d'accord avec les auteurs les plus avérés, n'arrêtent qu'à la mer du Sud la limite des possessions françaises du Canada. L'Escarbot, qui écrivait en 1617, entre autres, dit textuellement : « Ainsi » nostre Nouvelle-France a pour limites du côté d'ouest les terres » jusqu'à la mer dicte Pacifique, en dedà du tropique du Cancer ; » au midi, les isles de la mer Atlantique, du côté de Cube et de » l'isle hespagnole; au levant, la mer du Nord qui baigne la Nou- » velle-France, et au septentrion cette terre qui est dicte in- » connue, vers la mer glacée jusqu'au pôle arctique. »

Enfin, dans une carte gravée en 1757 et annexée aux mémoires des commissaires des rois de France et d'Angleterre en Amérique, on peut constater que la Nouvelle-France s'étendait jusqu'à la mer Pacifique, et l'on y trouve à la côte ouest de l'Amérique, sous le quarante-sixième degré de latitude, une grande rivière tracée dans une direction exactement conforme à celle du Rio-Colombia. Cette particularité n'a rien d'ailleurs qui doive surprendre, puisqu'à partir de 1711 jusqu'en 1754 les capitaines-généraux de la Nouvelle-France dirigèrent de nombreuses expéditions au couchant du Canada, et qu'après trente années d'incessantes explorations sous le gouvernement éclairé du marquis de Beauharnais, un officier, M. de La Vérendrye, acquit une connaissance parfaite du fleuve et de la mer de l'ouest, qui n'étaient autres que l'Océan-Pacifique et la Colombie.

Les négociations qui précédèrent ou suivirent le traité de Gand

ne conduisirent à aucune solution, et ce ne fut qu'en octobre 1818 qu'une convention détermina les frontières entre les possessions britanniques et américaines, en les séparant par une ligne tracée depuis la partie la plus occidentale du Lac des Bois jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses. Quant au territoire situé à l'ouest de ces montagnes et baigné par l'Océan Pacifique, il fut décidé, par une usurpation manifeste des droits acquis à l'Espagne, que la contrée serait d'un libre accès pendant dix ans aux vaisseaux ou sujets des deux nations ; on eut soin toutefois de stipuler que cette convention n'attaquait en rien les prétentions que chacune d'elles pouvait conserver à la possession exclusive du territoire.

Les ouvertures faites antérieurement à l'Espagne furent renouvelées après la convention du 20 octobre 1818, et le 22 février de l'année suivante le plénipotentiaire espagnol Don Louis de Onis signa avec les États-Unis le traité dit des Florides, par lequel les frontières furent portées au quarante-deuxième degré de latitude. L'Angleterre n'est point nommée dans ce traité, par lequel l'Espagne résigna au profit des États-Unis tous ses droits sur les possessions du nord de la Californie.

La Russie s'interposa à son tour dans ce conflit en y jetant le poids de ses prétentions. Un ukase de l'empereur Alexandre, rendu le $\frac{1}{16}$ septembre 1821, déclara toute la côte nord-ouest au delà du cinquante et unième parallèle, ainsi que les îles adjacentes, propriété exclusive de cet empire, et défendit aux étrangers, à moins de cas urgents et au risque de punitions sévères, de s'en approcher à plus de cent milles. Le chevalier de Polétika, qui communiqua cet ukase au cabinet de Washington, prétendit que la mer comprise entre les possessions russes des côtes de l'Asie et de l'Amérique et les îles adjacentes constituaient un *mare clausum* dont la souveraineté absolue appartenait à son gouvernement.

Le cabinet de Washington n'admit point cette prétention, mais il proposa, vers la fin de 1823, à ceux de Saint-James et de Saint-Petersbourg de régler d'un commun accord leurs droits respectifs. Cette offre ne fut point acceptée, et l'on vit, non sans surprise, à

cette même époque, le président Monroe, dans son message annuel au Congrès, déclarer que le continent américain, grâce à l'état d'indépendance qu'il avait su conquérir et conserver, ne pouvait être considéré désormais comme champ de colonisation pour aucune nation européenne. Ces grandes puissances accueillirent avec un sourire cette manifestation imprudente, et les citoyens de l'Union eux-mêmes pensèrent qu'il eût été plus prudent de s'en abstenir.

Ces paroles appuyées d'actes ne laissèrent plus douter de l'intention formelle du Congrès de Washington d'étendre sa domination sur la Colombie et d'en assurer la possession exclusive à ses nationaux. Sir Strafford Canning s'en émut : d'orageuses discussions eurent lieu ; enfin, le 13 juillet 1824, les commissaires anglais proposèrent pour ultimatum à M. Rush, l'envoyé américain à Londres, de prendre pour limite le quarante-neuvième parallèle jusqu'au Rio-Colombia, et de là jusqu'à la mer, le thalweg du fleuve, ouvert aux sujets des deux nations, qui pourraient librement y naviguer pendant dix ans, et conserver leurs établissements déjà fondés sur les deux rives. Mais les États-Unis n'adhérèrent point à cette combinaison, bien que la Grande-Bretagne renoncât ainsi à la magnifique portion de pays comprise entre le Rio-Colombia et la Nouvelle-Californie.

Sur ces entrefaites, un traité fut signé, le 17 avril de la même année, entre les cabinets de Saint-Petersbourg et de Washington. Le premier s'engageait à ne point ériger de postes sur la côte nord-ouest de l'Amérique au sud de 54 degrés et 40 minutes, et l'Union à n'en point former au nord de cette ligne. Le commerce de la côte, la pêche et le trafic avec les naturels étaient réciproquement permis aux deux nations pour un laps de dix années. Conclu sans l'intervention de l'Angleterre, ce traité ne renfermait que des limites fort indécises, la délimitation ne s'appliquant pas à l'intérieur des terres, mais au rivage de la mer seulement.

Il n'en fut pas de même du traité passé le $\frac{1}{2}$ ⁶ février 1825, entre les gouvernements anglais et russe. Ici la ligne de démarcation est nettement tracée ; la question géographique se trouve en-

tièrement résolue et ne laisse subsister aucun motif de discussion ultérieure.

En 1826 les négociations se renouèrent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. De part et d'autre, on essaya quelques concessions; mais elles ne furent point assez complètes pour offrir de solides bases à une convention définitive. C'est alors que, de guerre lasse, et sur la proposition des commissaires britanniques, un nouvel arrangement fut, le 6 août 1827, signé à Londres, en vertu duquel l'article 3 du traité du 20 octobre 1818 devait continuer à être indéfiniment exécutoire. C'est cette convention encore aujourd'hui en vigueur, et dont M. Polk demande au Congrès d'autoriser la dénonciation.

Nous avons les nouvelles d'Amérique jusqu'au 31 janvier. Il règne dans les deux Chambres la plus grande agitation, et le Sénat lui-même paraît disposé à se laisser entraîner dans la voie des mesures extrêmes, si familières à la Chambre des représentants. Sans parler de propositions sans nombre pour la possession entière de l'Oregon, pour la concession d'un chemin de fer, depuis New-York à la Mer Pacifique, de l'annexion du Canada, de celle du Mexique et de l'achat de l'île de Cuba, nous devons en citer trois qui ont la plus haute gravité. Deux appartiennent à M. Allen, président du comité des affaires étrangères dans le Sénat; l'une a pour but d'autoriser le président à dénoncer au cabinet anglais la convention du 20 octobre 1818, afin de faire cesser au bout d'un an l'occupation conjointe et amener un partage ou une rupture; l'autre tend à approuver la théorie politique de Monroe exposée de nouveau par M. Polk, laquelle repousse, de la part des puissances européennes, tout droit d'intervenir et de s'immiscer dans les affaires des nations indépendantes de l'Amérique. La proposition de M. Hammegean nous paraît encore plus digne d'attention; elle a pour but d'interdire au Président toute transaction avec l'Angleterre en vertu de laquelle le territoire situé au sud du quarante-neuvième degré de latitude serait cédé à cette nation. Remarquons en passant que la baie de Puget, occupée par les Anglais, est au-dessous de ce parallèle et offre les seuls ports de tout le territoire.

Après des débats fort orageux, la discussion et le vote sur ces trois propositions ont été ajournés au 10 février ; leur adoption nous semble devoir conduire à une collision immédiate. Au moment où nous écrivons, peut-être la guerre est-elle décidée, et l'on doit concevoir de quel intérêt seront les prochains arrivages des États-Unis qui apporteront la solution de cette question qui peut bouleverser le monde entier.

Toutefois, dans l'hypothèse où les propositions seraient repoussées ou ajournées, les relations des deux pays n'en demeureraient pas moins dans un état transitoire. Les négociations entamées à Londres en octobre 1843 par M. Everett, ministre américain, celles reprises à Washington dès le 23 août de l'année suivante par l'honorable M. Pakenham, plénipotentiaire anglais, n'ont conduit à aucun résultat. Nulle proposition nouvelle de partage n'a été faite d'aucun côté ; on a fait renaitre seulement celles mises en avant depuis 1818 à 1829, sans pouvoir arriver à s'entendre, et le seul fait grave qui soit résulté de ces diverses conférences est le refus péremptoire de M. Buchanan, organe du cabinet de Washington, de l'offre faite il y a peu de temps par l'Envoyé britannique de soumettre la question en litige à l'arbitrage d'une puissance tierce. Nous croyons savoir que très-récemment le gouvernement anglais a enjoint à son ministre de renouveler cette proposition, et le dernier paquebot parti de Liverpool le 1^{er} de ce mois pour New-York, emportait M. Crampton, secrétaire de la légation d'Angleterre aux États-Unis, et chargé de dépêches rédigées dans ce sens et destinées à M. Pakenham. On ne peut que louer le gouvernement anglais de faire un dernier effort pour conserver à la négociation un caractère tout pacifique ; mais il est bon qu'on sache en même temps qu'il n'oublie pas la maxime des anciens : *Si vis pacem, para bellum*, et que si, dans le Congrès américain, les secrétaires d'État ont demandé un crédit de soixante millions de francs, dont la moitié applicable à la marine à vapeur, lord Aberdeen et sir Robert Peel ne négligent rien pour être prêts à tout événement.

En effet, dans tous les ports, chantiers et arsenaux du Royaume-

Uni, il s'exécute des constructions sans nombre, des armements formidables et plaise à Dieu que leur *seul but* soit de montrer aux Américains que la Grande-Bretagne est en mesure d'appuyer par la force ses prétentions qu'elle croit légitimes. Dans la mer Pacifique, aux îles Sandwich, sur les côtes de Californie et de l'Orégon, les escadres des deux puissances sont en présence, bien qu'il existe entre elles une disproportion numérique assez marquée, les Américains commandés par le commodore Stockton, n'ayant que huit navires portant cent soixante canons à opposer aux seize bâtiments anglais, forts de quatre cent dix bouches à feu, aux ordres du contre-amiral sir Georges Seymour, qui va bientôt recevoir le renfort du vaisseau de quatre-vingt *le Superbe*, et la frégate de cinquante *Grampus*, qui en ce moment terminent en toute hâte leur équipement à Portsmouth.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre se présente soutenue des prétentions les plus légitimes. Indépendamment de la possession incontestée des territoires de la baie d'Hudson, elle a acquis par la cession du Canada, en 1763, des droits indiscutables sur les régions à l'ouest des Montagnes-Rocheuses. Quant à ceux qu'elle possède sur la côte elle-même, ils lui ont été formellement concédés par le traité de l'Escurial du 28 octobre 1790 : en effet, on n'a point à juger si les moyens qu'elle employa pour l'obtenir furent entachés ou non de déloyauté, puisqu'il est notoire que l'Espagne y adhéra librement et qu'elle ne réclama jamais contre son exécution. Ce qu'il y a de positif, c'est que ce traité accorde non-seulement aux Anglais la possession absolue de Noutka, mais aussi la faculté de trafiquer avec les naturels et de créer des établissements sur la partie de la côte non encore occupée, à condition qu'ils seront situés à dix lieues de ceux fondés déjà par les Espagnols.

Or, la mission et le fort de San-Francisco étaient en 1790 les postes les plus septentrionaux que l'Espagne eût établis sur la côte nord-ouest, ayant, comme nous venons de le dire, cédé à l'Angleterre le port de Noutka et abandonné, même avant cette cession, l'établissement commencé dans celui de Nuñez-Gaona dans le détroit de Fuca.

Ainsi donc, sans violer en rien l'esprit du traité, les Anglais, immédiatement après sa conclusion, auraient pu venir s'établir à dix lieues marines du port de San-Francisco et sur toute la côte dont ils sont disposés à se dessaisir aujourd'hui en faveur des Américains.

Quant à la partie du pays située au delà du quarante-deuxième degré, les Américains affirment que leur achat de la Louisiane à la France, le traité des Florides et la convention qu'ils conclurent en 1824 avec la Russie leur donnent sur ces régions les droits les moins contestables. Involontaire ou calculée, c'est une erreur grave. Il est facile de se convaincre, en examinant le traité d'Utrecht, celui de la cession de la Louisiane par la France à l'Espagne en 1762, le traité de rétrocession de cette dernière en 1800, enfin le traité de vente par la France aux États-Unis en 1803, qu'il n'existe aucun article, aucune limite désignée d'où l'on puisse induire que la Louisiane s'étendit à l'ouest jusqu'à la mer Pacifique ou même au delà des Montagnes-Rocheuses. Il est, au contraire, dit textuellement dans les lettres-patentes accordées le 17 septembre 1712 par Louis XIV à Croizat « que cette province est bornée par le nouveau Mexique, » et c'est assez dire qu'elle ne saurait s'étendre jusqu'à la mer à l'ouest.

Les Américains soutiennent en vain qu'au sud, à partir du quarante-deuxième parallèle, l'Espagne et le Mexique ont abdiqué à leur profit tous droits de possession et de souveraineté, et qu'au nord, au-dessous du cinquante-quatrième degré, les Russes, par le traité de 1824, leur ont reconnu les mêmes droits. Cette argumentation est complètement détruite par la convention de 1825 entre l'Angleterre et la Russie, puisque, dans l'un comme dans l'autre traité, le gouvernement russe place les deux nations sur le pied d'une égalité parfaite, et ne reconnaît à aucune des avantages particuliers. Pour la limite du sud, le Mexique et l'Espagne ont agi de la même manière : ils ont concédé aux États-Unis leurs droits sur les contrées situées au nord du quarante-deuxième parallèle. Mais il est de toute évidence que le traité des Florides ne saurait porter atteinte à la validité de la convention

de 1790 ; il ne constitue qu'une simple renonciation, et les États-Unis, en y adhérant, s'étant substitués à l'Espagne pour le territoire à l'égard duquel cette puissance résignait ses prétentions, doivent respecter tous les droits qu'un traité antérieur au leur avait reconnu aux Anglais.

Si nous avons maintenant à émettre une opinion sur cette question importante, nous ne pourrions, malgré toutes nos sympathies pour les États-Unis et notre aversion contre le système d'envahissement de l'Angleterre, nous empêcher de reconnaître que la raison et le droit sont cette fois de son côté. Il est même permis de s'étonner que, répudiant sa ténacité habituelle, elle ait fait aux Américains, dans le cours des négociations antérieures, de si larges sacrifices.

L'issue de ce débat est d'ailleurs impossible à prévoir. Nous avons parcouru le territoire en litige à l'époque où sir George Simpson, gouverneur de la Compagnie d'Hudson, et l'escadre américaine l'exploraient simultanément. Tous les officiers de cette expédition scientifique ont assuré hautement devant nous qu'après l'examen qu'ils venaient de faire, les États-Unis ne pourraient accepter pour frontière que le quarante-neuvième degré, depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'à la mer. Quant à sir George, il nous a plusieurs fois répété que l'Angleterre se confierait à la chance des armes plutôt que d'obtempérer à cette limite et de sacrifier la baie de Puget. De telles paroles dans la bouche de tels hommes nous ont paru d'un grand poids, et faisaient dès lors présager les sérieuses complications qui se sont produites depuis lors.

Maintenant quelle sera l'issue de cette collision d'intérêts ? La guerre ou un partage ? Mais on n'ignore pas que la baie de Puget, dans le détroit de Fuca, seul point qui ait une valeur militaire et maritime, n'est pas divisible. La Grande-Bretagne cédera-t-elle ainsi que pour les frontières du Maine ? L'Union aura-t-elle encore la gloire d'humilier sa rivale, ou les États-Unis, plus clairvoyants, se souviendront-ils qu'au-dessous du quarante-deuxième degré de latitude il existe une région plus fertile, plus rapprochée de leurs possessions, offrant un port qui forme, à vrai dire, la clef du nord

de la mer Pacifique, une province qui attend un maître, où leurs citoyens sont nombreux et puissants, — la Californie, — en un mot, dont ils feront, à un signal donné, un autre Texas? En échange de l'abandon de leurs prétentions sur la contrée du Rio-Colombia n'obtiendraient-ils pas que l'Angleterre fermât les yeux sur cette nouvelle *annexion*?

Au reste, et de quelque façon que se terminent ces grandes difficultés, la France ne saurait y rester indifférente. Ne l'oublions pas, en effet, c'est sur l'interprétation de traités français que les Américains et les Anglais basent particulièrement leurs prétentions à la possession de ce territoire; la région qui pourra être dévolue à l'Angleterre fait partie du Canada, qui nous a anciennement appartenu. La pluralité des habitants de l'Orégon et de ceux qui s'y établissent tous les jours sont des Canadiens de race française. N'est-il pas presumable, en outre, que, dans le cas d'une guerre générale, l'Angleterre perdra un jour le Canada et ses possessions continentales en Amérique comme elle a perdu les États-Unis et comme l'Espagne a vu ses vice-royautés se séparer d'elle? Ce n'est que grâce, en effet, à un formidable déploiement de forces que l'Angleterre se maintient dans notre ancienne colonie. Malgré de longues années de possession, les deux races ne sont pas mêlées. On nous enleva l'Acadie en 1713, ce qui n'empêcha pas qu'en 1745, après vingt-huit ans de domination, trois mille Français, fuyant la tyrannie anglaise, allèrent se réfugier dans l'île Saint-Jean, qui nous appartenait alors. Or, les Canadiens aujourd'hui sont aussi français qu'aux temps des Duquesnes et des Beauharnais.

Dans le règlement des frontières de l'Orégon, il ne s'agit donc pas seulement de l'Angleterre et des États-Unis : un troisième peuple est en jeu. On pose en ce moment les limites de la nation franco-canadienne; et que nos descendants, le jour où ils secouent le joug de l'Angleterre, n'oublient pas qu'en vertu des droits de découverte et de possession par leurs ancêtres, leur territoire devra s'étendre du fleuve Saint-Laurent à l'Océan Pacifique. L'hypothèse très-réalisable de son indépendance une fois admise, on

peut affirmer que le Canada n'entrerait point dans l'union fédérale, et que, sans se ranger sous notre drapeau, il formerait du moins un état souverain, fidèle à ses sympathies et à son origine. On conçoit aisément de quelle importance il serait pour la France, pour ses domaines de l'Amérique et son expansion future dans l'Océanie, d'avoir à proximité de ses établissements une nation à laquelle la rattacheraient les liens du sang, de la religion, du langage, et combien nous devons désirer de voir le Canada, devenu libre, reconstituer enfin une Nouvelle-France américaine.

